



Disraeli

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE DISRAELI,

Que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Disraeli, qui se tiendra le lundi 14 juillet 2025 à 19h00, à la salle des délibérations située au Cabaret des arts de Disraeli, au 310, rue Laurier, le Conseil se prononcera sur une demande de dérogation mineure déposée par le Centre de services scolaire des Appalaches, pour l'établissement de la Polyvalente de Disraeli, située au 950, rue Saint-Gérard.

La demande de dérogation est pour permettre la mise en place et la présence d'un conteneur sur le terrain. Il servira à l'aménagement d'un nouveau parc d'habileté pour vélo. Le conteneur sera intégré au parcours et servira à des fins d'entreposage liées aux activités de ce parc.

Selon l'article 5.4 du Règlement d'urbanisme numéro 641, un conteneur utilisé comme bâtiment accessoire est uniquement permis lorsque l'usage principal du terrain est industriel ou agricole, ce qui n'est pas le cas pour l'établissement concerné. La demande vise donc à obtenir une dérogation afin de permettre cet usage particulier dans un contexte scolaire et récréatif.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à cette occasion relativement à ladite dérogation. Il est également possible de consulter les documents relatifs à cette demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 16 h 30, au 550, avenue Jacques-Cartier, Disraeli.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 26^e jour du mois de juin 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 26^e jour du mois de juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de juin 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière